

CITROEN JUMPY FGN TOLE M VAN (Ref:N201052)**0 KM**

Cylindrée	1500 cc
Carburant	DIESEL
CO2	g/km
Boîtes de vitesses	6 v
Portes	2
Carrosserie	VU
KM	10km
Immatriculation	21/11/2025

Couleur
BLANC

27.020 € TTC

Options

eclairage renforcé à led de la zone chargement 1 plafonnier led 5w en rang 2 1 spot led 10w en rang 3 - pack caméra - caméra de recul 180° - écran tactile 10 hd couleur - apple carplay et android auto sans fil - combiné numérique 10 hd couleur - pack connectivité - navigation 3d connectée reconnaissance vocale - pack moduwork - banquette passager 2 places modulable les appui-têtes réglable en hauteur et le rangement sous assise centrale., siège latéral droit relevable 0,5 m de volume utile - tablette écriteoire - trappe de charge longue sous banquette passagers 1,16 m de longueur utile . - plancher bois anti-dérapant 9 mm avec baguette aluminium - roue de secours homogène

Equipement de série

2 airbags - abs - accoudoir conducteur - aide au démarrage en cote - aide au freinage d'urgence - aide au maintien dans la file (lkas) - aide au stationnement arrière - anneaux d'arrimage - avertissement de fatigue - banquette 2 places - bluetooth - capteur de lumière - climatisation - cloison complète - contrôle de la pression des pneus - détecteur de pluie - doubles portes arrière (non vitrées) avec butoirs à 180° - habillage latéral à mi-hauteur de la zone de chargement - jantes en tôle 16" - kit de réparation - ordinateur de bord - porte coulissante à droite - prise 12 v - prise 12 v à l'arrière - programme de stabilité électronique (esp) - radio dab - régulateur et limiteur de vitesse - rétroviseurs extérieurs électriques et chauffants - siège conducteur réglable en hauteur - système de verrouillage centralisé des portes avec télécommande - usb - vitres électriques avant - volant multifonction - volant réglable en hauteur et en profondeur

Compte tenu de l'évolution de la réglementation et des normes anti-pollutions, des écarts de taux de CO2 entre ce document et la carte grise peuvent être constatés. Nous ne pourrions être tenu responsable des conséquences financières sur le malus automobile.